

Arrêté ministériel portant agrément des systèmes d'épuration individuelle BIOFIXE W1 5-20 EH présentés par la société ECOBETON sise à Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119

La ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2021/003** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 11 mai 2021,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme systèmes d'épuration individuelle des systèmes d'épuration présentés par la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119** sous l'appellation commerciale **BIOFIXE W1 5-20 EH** pour des capacités de 5 à 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2021/02/003/A**.

Les systèmes d'épuration individuelle **BIOFIXE W1 5-20 EH** correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le **24 JUIN 2021**



Céline TELLIER

Annexe

Principe et description des systèmes **BIOFIXE W1 5-20 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

BIOFIWE W1

Capacité : 5 à 20 EH (voir tableau 1)

TYPE : système intensif

PRINCIPE :

Unité monobloc à trois compartiments : compartiment 1 pour le prétraitement (fosse septique toutes eaux), compartiment 2 pour une biomasse fixée immergée aérée et compartiment 3 pour le clarificateur secondaire. Ecoulement gravitaire.

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Cuve : béton armé préfabriqué C35/45 CEM III-A 42,5 LA

Les caractéristiques de dimensionnement et disposition des accessoires sont reprises dans le Tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Dispositif de prétraitement :

Entrée par tuyau coudé et sortie par coude plongeant de $\varnothing 110$ mm, 30 à 40 cm sous la surface. Ventilation de diamètre 110 mm.

Dispositif de traitement :

- Biomasse fixée immergée, support BIONET de surface spécifique $200 \text{ m}^2/\text{m}^3$; entrée: par tuyau coudé plongeant jusqu'à mi profondeur, $\varnothing 160$ mm et sortie par orifice circulaire $\varnothing 160$ mm, au niveau de la surface.
Aération séquencée.
- Clarificateur : compartiment à fond incliné à 45° . Entrée par tuyau coudé $\varnothing 160$ mm, plongeant profondément sous la surface ; sortie par coude plongeant, environ 30 cm sous la surface.

Gestion des boues :

Extraction des boues secondaires du clarificateur secondaire vers le prétraitement par airlift $\varnothing 40$ mm, débit nominal $1,2 \text{ m}^3/\text{h}$, fréquence 30 secondes toutes les heures. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement.

Hauteur maximale de stockage des boues : voir Tableau 1

Détection des dysfonctionnements :

Le surpresseur est équipé d'une LED indiquant un mauvais fonctionnement.

Le module de commande (BITIM) est équipé d'une lampe LED rouge signalant une erreur de programmation des régimes d'aération et de transfert des boues ou un dysfonctionnement éventuel de la vanne solénoïde gérant la distribution de l'air entre l'aérateur et l'air lift.

En outre, le module BITIM totalise les temps de fonctionnement des différents organes électromécaniques et enregistre un historique des alarmes. Il est consultable à l'aide d'un ordinateur (à connecter au moyen d'un câble spécifique) ou d'un dispositif portatif de lecture directe. Le fabricant met ce matériel à disposition de chaque organisme d'assainissement agréé.

Accessibilité et dispositif d'échantillonnage :

Le système est pourvu d'une ou de deux trappe(s) d'accès 70 x 70 cm selon sa capacité (voir tableau descriptif).

Un système de prise d'échantillon, pompe manuelle montée dans le clarificateur et dotée d'un tuyau flexible, permet de prélever un échantillon dans le clarificateur secondaire, à partir du regard de visite, 30 cm sous le niveau d'eau.

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément des systèmes **BIOFIXE W1 5-20 EH** de la société **ECOBETON** sise à **Saint-Trond Hasseltsesteenweg, 119**

Namur, le **24 JUIN 2021**

*La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal*



Céline TELLIER

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

		05	05-06	07-09	10-11
Dispositif de prétraitement					
volume	m ³	3	4,38	5,45	7,3
surface	m ²	2,26	2,99	2,43	5,51
hauteur d'eau	m	1,28	1,45	1,8	1,57
entrée (tuyau coudé)			Ø 110		
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)			Ø 160		
ventilation			Ø 110		
regard de visite (propre au prétraitement)			na		70 x 70
Hauteur maximale de stockage des boues	m	0,68	0,85	1,2	0,97
Dispositif de traitement					
volume (fournisseur)	m ³	0,96	1,52	1,89	2,24
hauteur d'eau	m	1,26	1,43	1,78	1,55
support BIONET surface spécifique 200 m²/m³					
surface totale de support	m ²	95	98	147	171
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)			Ø 110		
sortie (orifice au niveau de la surface)			Ø 160		
aération					
diffuseur(s)			SURPRATEC oxyflex-MF 650		
surpresseur(s)		SECOH JDK60 (40 W) 30 min ON/30 min OFF	SECOH JDK60 (40 W) 40 min ON/20 min OFF	SECOH JDK80 (50 W) 45 min ON/15 min OFF	SECOH JDK100 (75 W) 45 min ON/15 min OFF
Clarificateur					
volume	m ³	1,02	1,08	1,35	3,3
surface	m ²	0,96	0,77	0,77	2,16
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)			Ø 160		
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)			Ø 110		
regard de visite (à cheval sur les compartiments 2 et 3)		na			70 x 70
regard de visite (commun aux 3 compartiments)			70x70		na

		12-14	15-18	19-20
Dispositif de prétraitement				
volume	m ³		7,3	
surface	m ²		5,51	
hauteur d'eau	m		1,57	
entrée (tuyau coudé)			Ø 110	
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)			Ø 160	
ventilation			Ø 110	
regard de visite (propre au prétraitement)			70 x 70	
Hauteur maximale de stockage des boues	m		0,97	
Dispositif de traitement				
volume (fournisseur)	m ³		2,24	
hauteur d'eau	m		1,55	
support BIONET surface spécifique 200 m²/m³				
surface totale de support	m ²	223	264	286
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)			Ø 110	
sortie (orifice au niveau de la surface)			Ø 160	
aération				
diffuseur(s)		SURPRATEC oxyflex-MF 650	SURPRATEC oxyflex-MF 1110	
surpresseur(s)		SECOH JDK120 (95 W) 45 min ON/15 min OFF	SECOH JDK150 (115 W) 45 min ON/15 min OFF	SECOH JDK200 (180 W) 40 min ON/20 min OFF
Clarificateur				
volume	m ³		3,3	
surface	m ²		2,16	
entrée (tuyau coudé plongeant environ jusqu'à mi profondeur)			Ø 160	
sortie (tuyau coudé plongeant 30 cm sous la surface)			Ø 110	
regard de visite (à cheval sur les compartiments 2 et 3)			70 x 70	

